



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 8249

Texte de la question

M. Gérard Fuchs attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le danger que représente l'absence de tests d'aptitude obligatoires pour les conducteurs âgés. En effet, l'allongement de la durée de la vie conduit un nombre croissant de nos compatriotes à conduire jusqu'à un âge où les aptitudes physiques, en particulier leurs reflexes et leur appréciation du temps et des distances, cessent parfois d'être compatibles avec leur sécurité et celle des autres usagers de la route. Il lui demande s'il envisage, à l'image de certains autres pays européens, des mesures particulières pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

La sécurité routière est une priorité du Gouvernement qui ne peut pas se satisfaire de la situation actuelle. L'accent est bien évidemment mis sur l'éducation et la formation, dès le plus jeune âge et aux différentes étapes de la vie. Il est certain que l'évolution démographique et les progrès réalisés dans le domaine de la santé font qu'il y a un nombre croissant de personnes âgées au volant. Jusqu'à ce jour, aucune limite d'âge, ni aucune prescription particulière n'ont été prescrites. Au cours des travaux préparatoires à l'élaboration de la directive communautaire sur le permis de conduire, il avait été envisagé d'instaurer un contrôle médical pur les conducteurs âgés. Cette mesure n'a pas été retenue par le conseil des ministres de l'Union européenne. Les considérants qui ont été avancés reposent d'une part sur l'analyse statistique des accidents, d'autre part sur le fait que les personnes âgées compensent, par une conduite apaisée, les altérations physiques qui interviennent avec l'âge en matière de vue, de réflexes et de mobilité, du cou par exemple. La démarche du Gouvernement s'appuie dans ce domaine sur l'expérimentation et le volontariat. Le comité interministériel de sécurité routière a en effet décidé de soutenir les départements qui s'engageront à mettre en place un suivi, tous les dix ans, des conducteurs volontaires. Il a également décidé de mettre l'accent sur les effets des médicaments et des drogues sur le comportement des conducteurs. Il entend enfin s'appuyer fortement sur les médecins de prévention dans les entreprises et sur les médecins traitants dont le rôle vis-à-vis des personnes âgées est essentiel. Ce n'est qu'en cas d'insuffisances de résultats que le Gouvernement devra se résoudre à envisager des mesures législatives ou réglementaires particulières.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Fuchs](#)

Circonscription : Seine-Maritime (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8249

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 1997, page 4737

Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2525